FICHE Nº24



Le directeur d'un centre de vacances et de loisirs doit établir une fiche des précautions à prendre en cas d'alerte cyclonique.

Il doit disposer d'un poste de radio fonctionnant à piles afin de pouvoir recevoir les alertes diffusées.

Il doit se tenir informé régulièrement des bulletins météorologiques.

→ PHASE VIGILANCE CYCLONIQUE « PRÉ-ALERTE »

L'annonce d'une perturbation tropicale doit constituer pour chacun une mise en garde contre le péril cyclonique.

- * Prendre les mesures élémentaires de sécurité d'usage.
- * Pour les CV constituer une réserve de secours (conserves, eau potable et minérale, bougies, piles, produits alimentaires de première nécessité...).
- * Ne pas entreprendre de randonnées.
- * Ne pas partir en mer.
- ★ Écouter la radio (RNC 1ère): les consignes y sont rappelées.

→ PHASE ALERTE ORANGE « N°1 »

La menace cyclonique risque de présenter un danger pour l'île dans les 24 heures à venir.

- * Les CL: informer les parents afin qu'ils gardent leurs enfants.
- * Les CV : les directeurs en concertation avec le Maire et la gendarmerie doivent décider ou non de l'évacuation.

Le directeur doit :

- * Rentrer les objets que le vent peut emporter.
- * Protéger les ouvertures (volets, planches...)
- **★** Ecouter la radio (RNC 1^{ère})
- * Éloigner toute personne des plages et endroits exposés à la marée. Ne pas traverser les creeks et les radiers en cas de pluie.



→ PHASE ALERTE ROUGE « N°2 »

Danger pour l'île d'un cyclone dans les heures à venir. Préavis d'environ 3 heures

- * Les participants du CV doivent rester à l'abri.
- * Le directeur et l'équipe éducative prennent toutes les mesures propres à assurer la sécurité des mineurs (protéger les fenêtres).
- * Tout déplacement à l'extérieur du centre est interdit pour quelque cause que ce soit et jusqu'à nouvel ordre.
- * Ne téléphoner qu'en cas d'absolue nécessité, les secours ont besoin des lignes téléphoniques.
- * En cas de besoin un PC est en place au Haut-commissariat, dans les subdivisions provinciales et auprès des mairies.
- **★** Écoutez la radio (RNC 1ère).
- * Si l'œil du cyclone passe à proximité il y aura une période de calme. Cette période est trompeuse.

Continuez à appliquer toutes les consignes de sécurité qui seront rappelées par les radios.

→ APRÈS LE PASSAGE DU CYCLONE

- * Ne sortez pas avant la diffusion d'avis de fin d'alerte
- * Traitez l'eau du robinet
- * Facilitez l'accès au secours
- * Ne traversez pas les ravines en crues
- * Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre



→ PLAN FORTES PLUIES

- * Se tenir informé auprès des autorités communales car il n'y pas d'alerte grand public.
- * Écouter la radio et suivre les bulletins météorologiques (NC1ère).

Le Haut-Commissariat informe directement le maire du niveau de risques. Vous devez obligatoirement respecter toute décision de prévention ou de fermeture des établissements qui pourrait émaner de cette autorité.



Fréquences Radio NC 1ère (à compléter par le directeur)

ZONES	FREQUENCES	ZONES	FREQUENCES